

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 7 avril deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 31 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la Présidence de M. Jean DELAUGERE, Maire.

Étaient présents : Mme Sandra AUJOL, Mme Laëtitia BOBEL, M. Pascal BOITEL, Mme Leslie DAVID, M. Jean DELAUGERRE, MM. Yves FERRIER, Matthieu GAVAIX, Mme Jacinthe GUILLOT, MM. Xavier MAUME, Vincent MAZIN, Mme Laïla MEILLAUD, MM. Louis PEREIRA, François PIGNOL, Jean-Claude PROST, Mme Danielle RANCY, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, Mme Martine VAQUIER.

Procurations : M. Marien DUFOURD a donné procuration à Mme Jacinthe GUILLOT, Mme Florence JOUVE a donné procuration à M. Jean-Claude PROST, M. Jean-Marc LAVIGNE a donné procuration à M. Matthieu GAVAIX, M. René LEMERLE a donné pouvoir à Mme Adeline ROUX, Mme Lydie ROBERT a donné procuration à Mme Laïla MEILLAUD, M. François RUDEL a donné procuration à M. Pascal BOITEL.

Absente excusée: Mme Manon DEQUAIRE

Absents : M. Stéphane BLANQUIN, Mme Françoise LUNEAU,

Secrétaire de séance: M. Yves FERRIER

2023-26: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et L. 2312-2,

Vu l'adoption de la norme comptable et budgétaire M 57 à compter du 1^{er} janvier 2022,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2023,

M. le Maire soumet, à l'assemblée délibérante, le vote du budget de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 3 043 713 €

- Section d'investissement : 2 876 481.50 €

soit un total de 5 920 194.50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE**, par 20 voix pour et 4 abstentions (Mme Adeline ROUX, MM. Pascal BOITEL, René LEMERLE, François RUDEL) le Budget Primitif 2023 tel que présenté par l'Adjoint en charge des finances.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie le 11 avril 2023,

Certifiée transmise en Préfecture, le 11 avril 2023,

Le Maire

Jean DELAUGERRE